

Entretiens Scientifiques | L'ANESRS va assurer la traçabilité complète de la formation universitaire et sécuriser les diplômes haïtiens

Régime des études, reconnaissance et codification des diplômes, assurance-qualité de la formation supérieure, création de pôles d'excellence universitaire... L'Agence nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANESRS) entame sa phase opérationnelle. À l'issue d'une retraite stratégique de trois jours (du 4 au 6 mars 2026), à Pétion-ville, le Dr Guichard Doré, spécialiste en sciences de l'éducation et des politiques publiques et consultant auprès de l'ANESRS, revient sur les priorités de cette institution publique et les mécanismes qui seront mis en place pour réguler les universités et les centres de recherche en Haïti. Entre structuration du système, lutte contre les faux diplômes et harmonisation des formations, l'agence se positionne comme un instrument d'accompagnement autant que de contrôle.

Une retraite pour s'appropriier les textes fondateurs

ESS-InfosNation : Quel était l'objectif principal de cette retraite ?

Dr Guichard Doré : L'objectif principal était de permettre aux membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANESRS) d'avoir une compréhension commune des documents qui régissent le fonctionnement du secteur. Il s'agit essentiellement de deux décrets qui sont complémentaires et qui fonctionnent en quelque sorte en binôme. Le premier est le décret portant organisation, fonctionnement et modernisation de l'enseignement supérieur, et le second porte sur l'organisation et fonctionnement de l'ANESRS.

Les échanges qui ont eu lieu pendant cette retraite ont permis aux différents membres du conseil d'approfondir leur compréhension de ces textes, d'en analyser les dispositions en profondeur et d'identifier les différents documents qui devront être élaborés pour assurer leur mise en œuvre. Il s'agissait également d'examiner les mécanismes institutionnels nécessaires pour rendre opérationnelles les dispositions prévues dans ces deux décrets et d'assurer une mise en application cohérente des nouvelles orientations du sous-système national d'enseignement supérieur.

Un plan d'action à court, moyen et long terme

ESS-InfosNation : Quelles orientations concrètes sont ressorties de ces trois jours de travail ?

Dr Guichard Doré : L'une des principales recommandations issues de cette retraite est la nécessité d'élaborer un plan d'action structuré à court, moyen et long terme afin de garantir la mise en œuvre effective des dispositions prévues dans les textes régissant le sous-secteur de l'enseignement supérieur. Comme cela est indiqué dans les décrets, plusieurs chantiers devront être ouverts progressivement. Dans un premier temps, il sera essentiel d'organiser des rencontres avec les responsables des établissements d'enseignement supérieur (EES) afin qu'ils puissent mieux s'approprier de ce nouveau dispositif législatif, approfondir leur connaissance relative aux enjeux de la réforme pour le progrès du pays et s'informer du processus d'opérationnalisation de l'ANESRS.

L'objectif est également de faire comprendre aux universités que cette nouvelle institution a vocation à les accompagner dans la mise en œuvre du cadre réglementaire. Il ne s'agit pas uniquement d'un organe de contrôle, mais aussi d'un instrument d'accompagnement et de structuration du sous-système national d'enseignement supérieur. Ces rencontres permettront aux institutions de s'approprier des mécanismes de contrôle et d'évaluation pour garantir l'assurance-qualité et de comprendre le rôle que l'Agence devra jouer dans l'organisation et la régulation de l'enseignement supérieur en Haïti.

Une campagne de vulgarisation pour faire connaître l'ANESRS

ESS-InfosNation : Vous avez évoqué de nouvelles perspectives et certaines innovations. En quoi pensez-vous qu'elles peuvent contribuer à l'avancement de la recherche ?

Dr Guichard Doré : C'est une question très importante. Dans un premier temps, nous sommes encore dans une phase de mise en œuvre institutionnelle et de prise de connaissance. Il est donc essentiel de réaliser également un travail de vulgarisation pour les parents, les étudiants, le corps professoral, les partenaires nationaux et internationaux intéressés à la formation supérieure et la recherche en Haïti et dans la Caraïbe.

Cette étape est particulièrement importante pour le grand public, mais aussi pour les acteurs du système universitaire. Il faut rappeler que l'ANESRS est relativement nouvelle dans le paysage institutionnel haïtien. Par conséquent, il sera nécessaire d'organiser une campagne de communication efficace afin que les universités, les structures publiques, les centres de recherche et même la population puissent être informés de l'existence de cette institution et de ses missions au bénéfice du bien-être collectif.

L'objectif est que les différents secteurs du pays puissent s'approprier de cette institution et comprendre son rôle dans la structuration du sous-secteur. Aujourd'hui, la création de l'ANESRS représente déjà une étape importante. Maintenant que cette étape est franchie, il faudra travailler avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche afin d'assurer la reconnaissance et l'intégration effective de l'institution dans le fonctionnement du système universitaire.

ESS-InfosNation : Quel système de régulation l'ANESRS va-t-elle mettre en place pour garantir la qualité de l'enseignement supérieur ?

Dr Guichard Doré : L'un des mandats fondamentaux de l'ANESRS est d'assurer l'assurance-qualité au sein des institutions d'enseignement supérieur et des centres de recherche.

Dans ce cadre, l'Agence aura pour mission d'évaluer et de contrôler les institutions d'enseignement supérieur ainsi que les centres de recherche. Cependant, il faut également préciser que l'Agence elle-même devra être soumise à des évaluations externes réalisées par d'autres institutions nationales et internationales afin de garantir la transparence et la crédibilité du système.

Le but est de mettre en place un véritable système d'assurance-qualité dans l'enseignement supérieur haïtien. Cela implique notamment des réformes concernant la sécurisation des titres et diplômes, l'organisation des programmes de formation, le statut des enseignants et des chercheurs, ainsi que le renforcement des écoles doctorales. Ces dernières devront être rigoureusement évaluées et contrôlées, régulièrement mandatées et autorisées afin d'assurer la

bonne qualité de la formation doctorale. La formation doctorale est une formation de haut niveau par la recherche, à la recherche et à l'innovation. L'État, via l'organisme de régulation, doit s'assurer que le travail de doctorat soit pertinent et témoigne de la qualité de la recherche haïtienne. Toutes ces mesures visent à améliorer la lisibilité internationale du diplôme haïtien et à lutter contre la prolifération des faux diplômes et les formations bidon.

Diagnostic et recensement : première étape de la régulation

ESS-InfosNation : Concrètement, comment l'ANESRS compte-t-elle réguler toutes les institutions d'enseignement supérieur ?

Dr Guichard Doré : La première étape consistera à réaliser un diagnostic complet du système. Il sera nécessaire d'aller sur le terrain afin d'effectuer un recensement des institutions d'enseignement supérieur (IES). À partir de ce travail, il sera possible d'avoir une vision plus claire de la réalité du système. Par ailleurs, l'une des décisions qui a été prise est que toutes les institutions qui ont déjà obtenu une reconnaissance du ministère de l'Éducation nationale devront transmettre leurs dossiers à l'ANESRS.

Cela est particulièrement important, car l'Agence dispose désormais d'une compétence majeure : le président exercera la fonction de chancelier des universités, lui conférant l'autorité de signer tous les diplômes au nom de l'État. Avant de signer ces documents, l'Agence devra vérifier que toutes les conditions réglementaires ont été respectées dans l'attribution de ces diplômes par la procédure d'entérinement. L'Agence doit veiller à la pertinence des offres de formation. Pour cela, il est important de sécuriser le parcours de formation par l'accréditation des programmes de formation des IES légalement habilitées à fonctionner sur une base périodique renouvelable. Bref, un contrat de performance entre les IES et la société.

Un identifiant unique pour chaque étudiant

ESS-InfosNation : Quel mécanisme sera mis en place pour garantir l'authenticité des diplômes ?

Dr Guichard Doré : L'objectif de cette décision c'est d'assurer une traçabilité complète de la formation universitaire et des diplômes délivrés. Pour cela, chaque étudiant disposera d'un identifiant national étudiant (INE) qui permettra de suivre son parcours académique depuis son inscription jusqu'à l'obtention de son diplôme. Il faut harmoniser et spécifier le format de présentation des diplômes nationaux de licence, de master et de doctorat. Ce système permettra de sécuriser les diplômes et d'éviter les falsifications. Lorsqu'un diplôme sera délivré par une université légalement reconnue et accréditée, il sera possible de vérifier l'ensemble des informations relatives à la formation suivie par l'étudiant.

Ainsi, lorsqu'un diplôme sera présenté, il sera possible de vérifier que toutes les exigences académiques ont été respectées. Cette démarche vise à renforcer la crédibilité du diplôme haïtien et à garantir la qualité de la formation universitaire.

Pôles d'excellence et harmonisation des formations

ESS-InfosNation : Au-delà du contrôle, quelles innovations structurelles l'ANESRS envisage-t-elle ?

Dr Guichard Doré : La loi prévoit également la création d'un espace national de l'enseignement supérieur. Cet espace permettra aux étudiants de circuler plus facilement entre les institutions, de capitaliser leurs modules et de bénéficier d'une meilleure harmonisation des formations. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place des pôles d'excellence universitaires dans différentes régions du pays. Selon les dispositions prévues, quatre pôles d'excellence universitaire devraient être créés dans plusieurs zones stratégiques du territoire.

Ces pôles permettront de développer des filières de compétences spécifiques et de renforcer la collaboration entre les universités, les laboratoires de recherche et les entreprises. L'objectif est également d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés et de soutenir les efforts de l'animation économique du territoire. Aujourd'hui, il existe souvent un décalage entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail. Il est donc nécessaire de développer des programmes de formation qui répondent aux besoins des secteurs économique et social du pays. Les pôles d'excellence universitaire devra permettre au pays de conduire une véritable politique de rattrapage par la recherche incrémentale et l'économie d'imitation. C'est le pari que je fais pour réduire la pauvreté et doper la croissance de notre économie. Ce choix permettra de renforcer l'efficacité externe du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

Co-construction avec les partenaires internationaux

ESS-InfosNation : Quelle place accordez-vous à la coopération internationale dans la modernisation du système universitaire haïtien ?

Dr Guichard Doré : Nous devons être ouverts à la collaboration avec les institutions internationales les plus performantes. Cela est particulièrement important, car nous sommes dans une démarche de qualité et de modernisation du système d'enseignement. La coopération internationale constituera un pilier essentiel de notre stratégie. Il ne s'agit pas uniquement de solliciter un appui technique ou financier, mais de développer de véritables partenariats stratégiques avec des organismes reconnus pour leur expertise en matière d'assurance-qualité et de gouvernance universitaire.

Dans certains cas, il peut s'agir de processus de co-construction, où l'on s'inspire des expériences et des bonnes pratiques qui existent dans d'autres pays. Nous envisageons notamment de nouer des relations avec des agences d'accréditation internationales, des réseaux universitaires régionaux et des organisations spécialisées dans l'évaluation de l'enseignement supérieur. L'objectif n'est pas simplement de copier des modèles étrangers, mais d'identifier les pratiques les plus efficaces afin de les adapter à la réalité haïtienne (endogénéisation) et de renforcer progressivement le système d'enseignement supérieur. Cette démarche d'adaptation est fondamentale : chaque pays possède ses spécificités historiques, culturelles et socio-économiques. Notre rôle sera donc de sélectionner ce qui est pertinent et transposable au contexte haïtien, tout en préservant l'identité et les priorités nationales de notre système universitaire.

Cette collaboration internationale nous permettra également de bénéficier d'expertises pointues, de participer à des réseaux d'échange de bonnes pratiques et de positionner progressivement les universités haïtiennes sur la scène académique mondiale.

Mieux former pour mieux retenir les talents

ESS-InfosNation : Un système universitaire plus structuré pourrait-il freiner l'exode des cerveaux ?

Dr Guichard Doré : Dans une certaine mesure, oui. Si l'offre de formation devient plus pertinente et mieux adaptée aux besoins du pays, cela peut contribuer à réduire la fuite des cerveaux.

Aujourd'hui, on observe souvent un déséquilibre entre l'offre de formation, la demande de formation et les opportunités d'emploi. Il est donc nécessaire de travailler à une meilleure correspondance entre la formation et l'emploi. La mobilité des étudiants n'est pas nécessairement un problème. Il est normal que les jeunes puissent voyager, poursuivre des études à l'étranger et acquérir de nouvelles expériences. Cependant, l'objectif est de faire en sorte que les jeunes puissent bénéficier en Haïti d'une formation de qualité qui réponde aux besoins du pays. Si l'on parvient à améliorer cette correspondance entre la formation et les besoins du marché du travail, il sera plus facile de retenir les compétences dans le pays.

L'université doit donc offrir aux étudiants un véritable portefeuille de compétences qui leur permette de s'insérer dans différents domaines professionnels, même si leur formation initiale ne correspond pas exactement à un métier spécifique. Une formation, plusieurs métiers.

Propos recueillis par le comité éditorial de l'Espace Science et Société.

Citation :

ESS-InfosNation (2026). Entretiens Scientifiques | L'ANESRS va assurer la traçabilité complète de la formation universitaire et sécuriser les diplômes haïtiens. InfosNation-Espace Sciences et Société le 9 mars 2026. [Entretiens Scientifiques | L'ANESRS va assurer la traçabilité complète de la formation universitaire et sécuriser les diplômes haïtiens - InfosNation](#)